

SANTE – SECURITE

Suppression de la majoration forfaitaire du taux collectif AT/MP qui devait s'appliquer au 1er janvier 2024

Une majoration forfaitaire devait s'appliquer à partir du 1er janvier 2024 pour les entreprises d'au moins 10 salariés relevant du taux collectif AT/MP et ayant comptabilisé au moins un arrêt pour accident du travail sur chacune des 3 dernières années connues (un dispositif différent était prévu pour les entreprises situées en Alsace-Moselle).

Un décret du 28 décembre 2023 supprime cette mesure.

Taux collectifs de cotisations AT/MP pour 2024 : [arrêté du 27 décembre](#)

Les modalités de recours au médecin praticien correspondant sont précisées

La loi pour renforcer la prévention en santé au travail du 2 août 2021 a créé le statut de médecin praticien correspondant. Il peut, en lien avec le médecin du travail, contribuer au suivi individuel classique des travailleurs pour le compte d'un SPSTI. Les modalités de son intervention ont été précisées par un décret du 27 décembre 2023.

Alors qu'un diplôme spécial est obligatoire pour l'exercice des fonctions de médecin du travail, la loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail a introduit une nouvelle dérogation en créant le médecin praticien correspondant (C. trav., article L. 4623-1, IV).

[Un décret du 27 décembre 2023](#) précise les modalités de recours à ce médecin.

Travailleurs handicapés : un nouvel arrêté met à jour la liste des entreprises adaptées pouvant recourir au CDD tremplin

Un [arrêté du 27 décembre 2023](#) actualise la liste des entreprises adaptées pouvant recourir au CDD tremplin.

Rappelons que le CDD tremplin a pour vocation de permettre à des personnes handicapées de bénéficier d'un parcours de remise à l'emploi, de qualification et de construction d'un parcours l'amenant à retrouver un emploi dans une entreprise autre qu'une entreprise adaptée.

Prévention du risque "incendie" : reconnaissance d'un guide professionnel

[Le guide](#) s'adresse aux industriels des gaz butane commercial, propane commercial et leurs mélanges sur les produits de décomposition émis par un incendie.

Médecine du travail : les changements depuis le 1er janvier 2024

Ces changements concernent :

- Cotisation SPSTI en cas de salariés multi employeurs (le SPSTI de l'employeur principal doit recouvrir sa cotisation annuelle auprès de chaque employeur en la répartissant entre eux à parts égales),
- Dossier médical de santé au travail (certains éléments du Dossier Médical en Santé au Travail (DMST) peuvent alimenter le Dossier Médical Partagé),
- Agrément des SPST pour le suivi médical des salariés exposés aux rayonnements ionisants (une obligation de formation spécifique doit être respectée par les professionnels de santé de ces SPSTI),
- Intervention du médecin de ville auprès des SPSTI (Dans les zones caractérisées par un nombre insuffisant de médecins du travail, le service de prévention et de santé au travail peut collaborer avec un médecin de ville pour assurer le suivi médical des travailleurs.).

REACH : nouvelles SVHC ajoutées à la liste des substances candidates en vue de l'autorisation

La liste candidate compte désormais [240 substances extrêmement préoccupantes \(SVHC\)](#) qui peuvent nuire aux personnes ou à l'environnement.

Les nouvelles substances sont :

- le 2,4,6-tri-tert-butylphenol en raison de ses propriétés toxiques pour la reproduction.
- le 2-(2H-benzotriazol-2-yl)-4-(1,1,3,3-tetramethylbutyl)phenol en raison de ses propriétés très persistantes et très bioaccumulables (vPvB).
- le 2-(diméthylamino)-2-[(4-méthylphényl)méthyl]-1-[4-(morpholin-4-yl)phényl]butan-1-one en raison de ses propriétés toxique pour la reproduction.
- le Bumétrizole en raison de ses propriétés très persistantes et très bioaccumulables (vPvB).
- le produit de réaction d'oligomérisation et d'alkylation du 2-phénylpropène et du phénol en raison de ses propriétés très persistantes et très bioaccumulables (vPvB).

Publication d'un guide de l'OPPBT pour assurer la sécurité des intervenants à proximité d'un réseau électrique aérien

Chaque jour, des milliers d'opérations sont réalisées à côté d'infrastructures électriques : déploiement de la fibre optique, retrait du réseau cuivre, maintenance des réseaux, etc. Sur 2023, 230 endommagements de réseaux électriques ont été dénombrés lors de la réalisation de travaux sur les installations de télécommunication, avec 17 accidents, dont 4 graves. L'année 2022 n'était guère meilleure puisque 20 accidents, dont 2 mortels et 5 graves avaient été enregistrés.

C'est dans ce contexte que l'OPPBT publie un [nouveau guide portant sur la « Pose et dépose électrique d'un poteau et autres opérations à proximité d'un réseau aérien »](#).

ECHA CHEM, la nouvelle base de données européenne sur les produits chimiques

Elle permettra à l'Agence européenne des produits chimiques de mieux gérer la diversité et la quantité croissante de données, tout en tirant parti des avancées technologiques.

La plateforme d'information sur les produits chimiques de l'ECHA vient de mettre en ligne d'une nouvelle base de données dénommée [ECHA CHEM \(Echa Chemical Database\)](#).

ENVIRONNEMENT

Le contenu de l'audit énergétique renforcé à compter du 1er avril 2024

Un [arrêté du 29 décembre 2023 modifié](#), pour la France métropolitaine, le contenu du document, notamment l'estimation de la performance énergétique du bâtiment et les propositions de travaux devant permettre une rénovation performante du bien.

La première étape du parcours de travaux devra consister à atteindre au moins deux classes de DPE et traiter deux postes d'isolement.

Gestion quantitative de la ressource en eau : une nouvelle instruction publiée

Une [instruction](#) du ministère de la transition écologique précise les modalités de gestion quantitative de la ressource en eau dans le cadre des nouveaux décrets publiés en 2021 et 2022.

Le texte est accompagné de 5 fiches explicatives :

- volumes prélevables en période de basses eaux et leur répartition entre usages et mise en œuvre de la stratégie de bassin en cohérence avec les SDAGE en cours d'application ;
- conditions et limites de réalisation des études hors période de basses eaux, leurs objectifs, ainsi que la mise en œuvre du préfet de coordonnateur de bassin ;
- modalités de délivrance des AUP, de leur renouvellement ainsi que l'articulation de celles-ci avec les autorisations/déclaration des retenues autorisées ;
- contexte, modalités d'élaboration du plan annuel de répartition des volumes d'eau (PAR) ;
- modalités et conséquences d'un classement en zone de répartition des eaux (ZRE).

Loi de finances 2024 : quels changements pour la TGAP ?

Alors que les nouveaux taux de la TGAP ont été mis à jour pour 2024 par la DGfip, la loi de finances apporte plusieurs modifications d'importance à la TGAP, notamment l'extension de la composante déchets aux déchets radioactifs métalliques dès 2024, des augmentations de taux pour le stockage et le traitement thermique des déchets non dangereux en 2025 et enfin l'indexation de cette composante sur l'indice des prix à la consommation à partir de 2026.

[Loi finances n° 2023-1322, voir les art. 102 à 104](#)

Les tarifs de l'électricité en hausse au 1er février

Comme promis, l'augmentation des prix de l'électricité reste sous la barre des 10 % malgré la chute des prix de marché. En cause : une hausse de la fiscalité avec une TICFE qui bondit en février.

LF 2024 : mesures en faveur des mobilités durables pour les salariés

Les plafonds d'exonération d'impôt concernant la prise en charge des frais de carburant, des frais pour l'alimentation de véhicules propres et des frais relatifs au « forfait mobilités durables » (FMD) sont augmentés. L'exonération est maintenue en 2024 et le plafond de cumul du FMD et de la prise en charge des titres d'abonnements de transports publics est lui aussi réhaussé. LOI n° 2023-1322 de finances 2024 : [art 7](#), [art 81](#), [art 220](#)